L'Université Laval.

AFF[illegible]NCHI PAR L'ÉDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 44

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 31 MARS 1881

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en état de fabriquer et réparer toute espèce d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Aussi il fera sur commande des herses, [illegible] à bœufs, chaloupes, bacs et bateaux, le tout des mieux finis et exécuté par des hommes compétents.

Ferrage des chevaux, ouvrage de forge et toutes sortes de réparations promptement et habilement exécutées.

Toutes commandes laissées à la boite 17, bureau de poste, St Boniface, recevront une immédiate attention.

LE

Catalogue Illustré de Vick

[illegible], 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description des plus belles fleurs et plantes et la manière de les cultiver. Prix 10 centins.

[illegible] FLOWER AND VEGETABLE GARDEN 175 pages, [illegible] gravures en couleur, 500 gravures, [illegible] broché, relié en toile $1.00, en anglais et en allemand.

[illegible] ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numéro et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25; 5 copies pour $5.00. 1 copie comme échantillon 10 centins ou 3 [illegible] pour 25 centins. Adresse :

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

16 février 1881.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Législature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session qui doit s'assembler en mai prochain, pour obtenir un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Meadow Lea et Lac Manitoba, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer, commençant à la station de Meadow Lea sur le chemin de fer Pacifique Canadien et se dirigeant de là au Nord [illegible] à un point sur le Lac Manitoba à ou près du Lac Francis.

T. S KENNEDY,
de Kennedy et Sutherland.
Solliciteurs pour les requérants.

Daté à Winnipeg 10 Mars, 1881. 4f

A Vendre

Deux magnifiques chevaux dont l'un âgé de six ans et l'autre de cinq ans. Pour autres détails s'adresser à ce bureau.

M. E. ROY,

EPICIER,

VIS-A-VIS DU MAGASIN DE

STOBART, EDEN & Cie,

GRANDE RUE, WINNIPEG.

M. E. ROY informe ses nombreuses pratiques et tout le public, qu'il tient un magasin d'Epiceries de première classe. Aussi des liqueurs choisies qu'il vendra à des prix qui défient toute compétition.

Pour le Carême :—Plusieurs espèces de poissons frais et salé venant de la Province de Québec.

N'oubliez pas d'aller visiter son magnifique magasin, porte voisine de la Banque Impériale.

M. E. ROY.

[illegible]

STOBART, EDEN ET CIE.

Fetes de Noel et du Jour de l'An!

Mouchoirs en dentelle	Mouchoirs en soie
do brodés	do en toile
do de Paris	do piqués en surjet.

Chatelaines Françaises, Boites de fantaisie,
Porte-Jupes, en argent.
Ceintures avec bourse,
Capelines Françaises, brodées,
Patrons de Pantoufles,
Articles de Toilette.

Châles et Nuages en dentelle et au crochet, Laine de fantaisie, Bas en Soie, en Cashmere et en Mérinos,

Un lot d'Articles en Dentelle et Fichus Francais.

Toujours en mains— Un assortiment de

Fil a Coudre de Clark, M. E. Q.

STOBART, EDEN & CIE.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, écrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé où l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice,

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

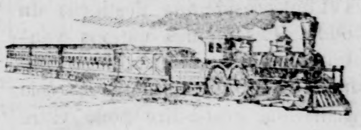

Chemin de fer Pacifique Canadien.

LE ET APRES

Mercredi 1 Decembre 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

L'Express laissera Selkirk tous les jours, excepté les dimanches, à 7 00 am. Winnipeg 8.15, la Jonction de St. Boniface 8.45, Niverville 9.30, Otterburne 9.50, Dominion City, 10.55, Emerson, 11.05 a.m. Arrive à St. Vincent, 12.00.

RETOUR.

Laisse St. Vincent, 5.00 p.m, Emerson, 5.40, Dominion City, 6.60, Otterburne, 6 50, Niverville, 7.10, la Jonction de St. Boniface, 8.00, Winnipeg, 8.35. Arrive à Selkirk, 10.0[illegible] p.m.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg pour Keewatin et les points intermédiaire à 7.30 a.m. chaque mercredi et samedi, arrivant à Keewatin à 7.0[illegible] p.m. le même jour.

RETOUR.

Laisse Keewatin chaque Jeudi et Lundi matin à 7.00 a.m , arrivant à Winnipeg à 7.00 p.m. le même jour.

DIVISION OUEST.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg tous les jours, excepté les dimanches, à 8.00 a.m , Stoney Mountain, 8 40, Stonewall, 9.00, Meadow Lea, 10.20, Poplar Heights, 10.25, Ossowa, 11.00, High Bluff, 12.25, arrivant au Portage la Prairie à 1.00 p.m.

RETOUR.

Laisse la Portage la Prairie à 2.30 p.m., High Bluff, 3.05, Ossowa, 4.50, Poplar Heights, 4.55, Meadow Lea, 5 10, Stonewall, 6 30, Stoney Mountain, 6.50, arrivant à Winnipeg à 7 3[illegible] le même jour.

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. La connection se fait avec les convois du chemin de fer St. Paul, Minneapolis et Manitoba.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 10 Mars 1881.

Avis Public.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session d'un acte pour amender de nouveau l'acte amendé d'incorporation de la Cité de Winnipeg et les amendements d'icelui.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Winnipeg, 11 Fev. 1881.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine re-ouverture de la session de la Législature de Manitoba pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Westbourne et Nord Ouest.

J. A. M. AIKINS,
Solliciteur.

Winnipeg, 9 février 1881. 6-f

AVIS.

AVIS est par le present donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, dans le but d'obtenir la passation d'un Acte peur incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Sud Est de Manitoba, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer, commençant à la Cité de Winnipeg pour se diriger dans la direction Sud Est à un point à ou près l'angle Sud Est de la Province de Manitoba, avec pouvoir de mettre en opération la vapeur et autres vaisseaux faisant partie d'icelle sur aucune des eaux navigables.

A. C. KILLAM,
Solliciteur pour les requérants.

Winnipeg, 1er mars 1881. 4-f

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, dans le but d'obtenir un Acte pour mettre en loi le Règlement passé par la Municipalité de Louise, intitulé : " Un Règlement pour venir en aide à la Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation de Manitoba Sud," en émettant et donnant à la dite Compagnie, par moyen de débentures de la Municipalité de Louise une somme d'argent de soixante-cinq mille piastres, et d'établir un mode spécial pour le paiement des dites débentures et intérêts.

A. C. KILLAM,
Solliciteur pour la Municipalité de Louise.

Daté à Winnipeg,
23 Février, 1881. 4-f

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Legislature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session, qui doit s'assembler en mai prochain, pour obtenir un acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de f[illegible] Sud Est de Winnipeg, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cité de Winnipeg, et se dirigeant de là au Sud Est à la frontière de la Province de Manitoba et l'Etat du Minnesota.

T. S. KENNEDY,
de Kennedy et Sutherland,
Solliciteurs pour les requérants.

Daté à Winnipeg 10 Mars 18 4f.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Législature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session, qui doit s'assembler en mai prochain, pour obtenir un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Winnipeg et West Lynne, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cité de Winnipeg et de là se dirigeant vers le sud à un point sur la ligne de démarcation entre la dite Province de Manitoba et les Etats Unis d'Amérique, à ou près West Lynne, et avec pouvoir de construire une branche à l'ouest de la ligne de démarcation de la dite Province de Manitoba et les territoires du Nord Ouest.

T. S KENNEDY,
de Kennedy et Sutherland,
Solliciteurs pour les requérants.

Daté à Winnipeg 10 Mars, 1881. 4f.

LE "METIS."

Jeudi, 31 Mars 1881.

La Société *Trade and Labor Assembly* de Chicago vient de passer des résolutions pour protester contre l'importation des ouvriers canadiens et notamment des imprimeurs. Cette *Union* ouvrière avertit les bourgeois de son attitude aggressive si sa protestation n'est pas écoutée.

Effrayée du chiffre toujours croissant de son emigration vers l'Amérique, l'Allemagne vient de prendre des mesures coercitives pour en arrêter les progrès. Ainsi, par exemple, la police a instructions d'empêcher l'embarquement de tout ouvrier allemand qui aura laissé l'atelier sans le consentement du patron.

Il y a eu hier et aujourd'hui à Winnipeg une réunion des préfets des diverses municipalités de la Province pour discuter la loi municipale. Un bill nouveau a été soumis à l'assemblée par M. le Procureur Général Walker.

Nous approuvons ce mode d'étudier le fonctionnement d'une loi; mais on s'est plaint que le bill présenté par M. Walker n'était imprimé que dans une seule langue, en anglais, et plusieurs préfets ne comprennent que le français.

Nous lisons dans la *Minerve* du 26:

Une dépêche de Québec nous apprend que la législature est convoquée pour le 28 avril. Cette nouvelle va mettre fin à tous les racontars que publient depuis quelques temps les feuilles libérales, et même plusieurs journaux qui se disent conservateurs.

Un jour on pouvait lire que le cabinet n'osait affronter les chambres, par crainte d'une défaite ou des enquêtes qui seraient demandées; on annonçait très sérieusement une autre fois, que la zizanie régnait dans le gouvernement, et que M. Chapleau se trouverait forcé de recourir à un appel au peuple.

A combien d'autres commérages inspirés, les uns par une hostilité déclarée, les autres par une malveillance plus ou moins déguisée n'a-t-on pas donné cours, depuis quelques semaines surtout?

Nous ne nous attendons pas que la session qui doit s'ouvrir prochainement soit longue. Le programme ministériel se fera remarquer, non pas tant par le nombre des mesures que par leur caractère sage et pratique.

—

Nous apprenons avec plaisir que la *Revue Canadienne*, nouvelle série, reçoit un encouragement marqué et bien mérité. La liste de souscription est déjà considérable et augmente chaque jour; et cela spontanément de la part du public et sans que l'administration de la *Revue* ait encore fait de propagande active.

—

La détermination du gouvernement américain d'établir pour son propre compte des stations navales à Chiriqui Lagoon et dans le golfe Dulce, a causé un vif mécontentement dans l'Amérique Centrale. On s'indigne à bon droit qu'une puissance étrangère occupe ainsi certains points strategiques sur la côte sans même en avoir conféré avec les autorités compétentes.

LE TRAVAIL.

L'avenir est réservé aux nations qui, par leurs aptitudes, par leur goût ou par la force des circonstances, se consacrent aux travaux manuels.

Ce n'est pas là une prédiction, ce n'est que la proclamation des enseignements des siècles passés, l'application de la loi du travail imposé à la créature par le créateur.

Dans tous les temps, à toutes les époques, nous constatons que les nations qui se sont livrées au travail ont grandi, sont devenues puissantes et ont préside aux destinées du monde. Ces mêmes nations voulurent elles abandonner le travail pour se livrer au commerce et à la spéculation, c'est-à-dire pour vivre des sueurs de leurs voisines, aussitôt elles se livrèrent à la mollesse, aux divertissements, à la bonne chère, et elles perdirent tout de suite leur ancienne gloire, et tombèrent en décadence. Voilà ce que nous enseigne l'histoire de tous les peuples anciens qui, tour à tour, présidèrent aux destinées de l'univers alors connu.

Nous n'avons pas lieu d'être surpris des effets merveilleux de cette loi du travail sur le genre humain. Le travail donne de la vigueur aux sociétés comme aux individus; il leur communique l'energie des grandes entreprises, le courage et la force de les mener à bonne fin; de plus, il est un gage de moralité.

Ne plaignons donc pas les peuples qui sont obligés de travailler et qui semblent être aujourd'hui au service des autres; c'est le cachet de leur prospérité future.

Le peuple canadien est, sans contredit, un peuple voué au travail nombre de personnes animées des meilleures intentions s'affligent de cet état de choses, parce qu'elles croient y voir la preuve de notre disparition comme nation distincte. Qu'elles se consolent; c'est la garantie de notre vitalité. Tant que nous serons un peuple de travailleurs rien au monde ne pourra nous anéantir, et toujours nous monterons, toujours nous grandirons, toujours notre influence ira en augmentant.

Soyons donc heureux de pouvoir constater que le Canadien, partout où il se trouve, fasse partie de la classe ouvrière ou agricole; soyons en fiers, parce que ce sont ces deux classes qui sont les plus saines comme les plus vitales de notre nationalité.—*Courrier de Montréal.*

SOYEZ LES BIENVENUS.

M. Robert, de St Henri, près Montréal, doit partir sous peu pour se rendre à Manitoba, dans le but d'y établir une maison de commerce.

—

M. Michel Benoit, de la maison Lamarche, Prévost & Cie., et frere de P. B Benoit, M.P., comté de Chambly, part lundi prochain pour aller s'établir à Winnipeg.

On est à organiser un diner d'adieu en son honneur. Comme citoyen et comme ami, nous lui souhaitons tout le succès que ses qualités et son esprit lui meritent *Courrier de Montréal.*

—

M. S. A. D. Bertrand, part lundi avec sa famille, pour aller ouvrir à Winnipeg la succursale de la maison Thibaudeau, frère & Cie Ce monsieur avait déjà fait un voyage dernièrement pour préparer les voies; et le magasin qu'il fit construire à cette occasion, bien que commencé le 27 janvier, est maintenant prêt à recevoir les marchandises.

M. Gaspard Piché, aussi employé de la maison Thibaudeau, accompagne M Bertrand. Nous ne croyons pas commettre une indiscrétion en annonçant que ce dernier ne s'expatrie pas complètement, car son mariage sera célébré lundi matin, et son départ pour Winnipeg coincidera avec son voyage de noces. *Le Monde.*

—

"M. Albert St. Louis, beau fils de M. Pierre Bellefeuille, maitre du hâvre, est parti lundi midi pour Winnipeg, où il va rejoindre son frère, M. Romuald St. Louis, dont nous avons récemment annoncé le départ. Nos meilleurs souhaits de succès."—*Idem.*

—

Nous venons de lire dans le *Metis* du 10;

M. J. B. Labelle de Sorel, P. Q, doit arriver ce soir. Ce monsieur croyons-nous, se propose d'établir ici une maison considérable de commerce. Succès.

M. Labelle, nous l'avons déjà dit, est parti à destination de la ville naissante d'Emerson (la même dont "l'Opinion Publique" donnait tout récemment une vue à vol d'oiseau,) où il compte s'établir. Des qu'il s'y sera fixé, sa jeune épouse ira le rejoindre. A Sorel, un mouvement d'émigration vers le Manitoba n'attend plus que les rapports favorables que M. Labelle ne peut manquer de faire incessamment sur la perspective.

M François Labelle, son père un de nos concitoyens les plus entreprenants, bien connu dans ce district et à Montréal par plus de trente ans d'un commerce très-etendu, a déjà fait l'acquisition de 700 acres de bonne terre admirablement située dans le Nord Ouest. Il se dispose à partir lui-même au printemps avec des ouvriers et un materiel complet de grande ferme, dans le but d'y établir quelques uns de ses enfants. On nous informe que M. Labelle emporterait d'ici tous les materiaux necessaires à la construction des bâtisses, qui pourront ainsi être erigees en moins de temps. L'idee ne manque certes pas d'originalité, et nous sommes convaincu que l'exemple de M Labelle sera suivi dès qu'on en aura constate les avantages

Plusieurs autres citoyens de Sorel ont achete des lots dans le Nord Ouest.

Maximes et Pensees.

—

Quand le plaisir est le fruit du crime, la peine est toujours la suite du plaisir.

—

Ce n'est presque jamais qu'aux depens de son repos qu'on trouble celui des autres.

—

Defiez vous de ceux qui se vantent d'être discrets.—Ce sont des curieux

—

La richesse qui vient vite s'en va vite, celle qui se forme peu à peu est solide.

—

Quels que soient ses penchants, le sage les surmonte: c'est de nous que depend ou la gloire ou la honte.

—

Le bonheur ou le malheur de la vieillesse n'est le plus souvent que la conséquence de notre vie passee.

—

Soyons prêts à mourir chaque jour, mais recevons le *lendemain* d'un cœur satisfait, si le ciel nous l'accorde.

—

La sagesse est une plante étrangère et rare, que nous n'aimons malheureusement à voir cultiver que dans le champ d'autrui.

—

Celui qui se repent de bonne foi, est plus loin du mal que celui qui ne le connut jamais.

—

Quiconque n'a pas de caractère n'est pas un homme, c'est une chose.

—

Six choses distinguent l'insensé: il se fâche sans motif, parle sans nécessité, se fie à tout le monde, s'informe de ce qui ne le regarde pas, s'agite lorsqu'il ne devrait pas bouger, ne sait pas distinguer l'ami de l'ennemi.

—

Jouir des bienfaits de la Providence, voilà la sagesse: en faire jouir les autres, voilà la vertu.

—

Ceux qui savent beaucoup, admirent peu; ceux qui ne savent rien admirent tout.

—

Il faut laisser à ses enfants, non pas beaucoup d'or, mais beaucoup d'honneur.

—

Choisissez pour ami un homme qui puisse vous donner dans l'occasion des consolations, de sages et de bons exemples.

LE NIHILISME.

Le lecteur connait l'existence et les agissements de cette societe infâme qui a décrété la mort de tous ceux qui s'opposent à ses fins. L'empereur Alexandre II est tombe sous ses coups: à bientôt le tour d'une autre tête couronnée.

Voici, ce qu'écrivait récemment M. Claudis Janet sur ce sujet:

Le *Nihilisme* est à la fois une société secrète, organisée et agissante, et une doctrine dont les adeptes sont inspirés par un esprit fanatique de propagande. Pendant longtemps il est reste à l'état d'épidemie morale; ses adeptes formaient de petites associations mysterieuses qui se tournaient à une hostilité de propos et d'écrits contre le gouvernement; mais ces associations se sont, dans ces derniers temps, fondues en une organisation revolutionnaire dont les chefs paraissent fixés à l'étranger et qui trouvent une complicite plus ou moins active parmi les nombreux adhérents de la doctrine. Ce sont eux qui font penetrer partout des brochures incendiaires ecrites en russe, et des journaux qui s'impriment à Paris, à Berne, à Genève et à Berlin.

Les adhérents se recrutent surtout dans les classes peu cultivées, parmi les professeurs et les étudiants, les officiers et les fonctionnaires subalternes, quelques cultivateurs et instituteurs. Les paysans et les ouvriers des villes ont jusqu'à présent résisté à l'active propagande qu'on fait dans leurs rangs. Des femmes en grand nombre, des jeunes filles qui se livrent aux professions libérales, sont les plus ardentes de la secte.

Les relations du nihilisme avec les sociétés secrètes de l'Occident sont très étroites. Un fait surtout le prouve. C'est lorsque le gouvernement russe a demandé l'extradition d'Hartmann qui, en 1879, faillit faire sauter près de Moscou, le train impérial. Les radicaux français se sont levés en masse et ont exigé que le gouvernement le mit en liberté. et celui ci, de crainte d'être battu, à cédé devant l'attitude hostile de la radicaille.

....

.... Aucun homme de bonne foi ne se laissera plus tromper par les écrits qui représentent le Nihilisme comme un développement des institutions du sol russe, ou tout au plus comme un mal particulier à la société moscovite. On adoptera au contraire cette conclusion d'un écrivain révolutionnaire russe:

Dans la réalité des choses, le Nihilisme n'est pas autre chose que le socialisme russe, et comme tel il se tient en avant de tous les autres partis *libéraux* ou *Slavophiles*. Il est le chef naturel de la révolution présente, et il conservera cette position jusqu'à ce qu'au moins une partie de ses réclamations puissent être réalisées.

UNE RÉSURRECTION.—Les journaux de Bucharest racontent un cas étonnant de résurrection.

Une jeune fille venait de mourir de la petite vérole. D'après les règlements de la police en temps d'épidémie, la jeune fille dût être aussitôt enterrée.

Comme elle avait déjà été promise en mariage avant sa maladie, on lui mit ses bijoux de fiancée avant de l'enfermer dans bière.

Ces bijoux avaient probablement éveillé la convoitise de plusieurs assistants, car, la nuit étant venue trois d'entre eux se rendirent au cimetière où elle était enterrée, et n'eurent pas de peine à ouvrir la fausse fraîchement remuee.

Après avoir décloué la bière la première chose qu'ils firent fut d'enlever à la defunte un collier en or; mais un des trois malfaiteurs ayant laissé retomber la tête de la morte, qu'il fallait soulever pour degager la parure, ses camarades le traitèrent de peureux.

Piqué dans son amour-propre il veut faire le fanfaron et donne un soufflet au cadavre.

Ce soufflet eut l'effet d'un ressort Le corps se redresse, les yeux de la morte fixent les voleurs tandis qu'elle leur dit.

"Je vous prie, ne me tuez pas."

A ces mots les malfaiteurs pris d'une frayeur folle, s'enfuient à toutes jambes; tous ses efforts pour sortir de sa tombe et y parvient, puis elle se traine peniblement chez le curé du village.

Celui-ci est effraye tout d'abord de cette apparition, il se rassure néanmoins, écoute le recit de celle qu'il venait d'enterrer, et va prevenir les parents avec tous les menagements nécessaires La joie de ces derniers fut telle que au lieu de faire poursuivre les trois sacrilèges, il les recherchèrent dès lors pour leur faire cadeau de tous les bijoux de la fiancée en remerciement de l'avoir, bien qu'involontairement, rappelée, à la vie.

MANUFACTURE DE SUCRE DE BETTERAVES.

WINDSOR HOTEL MONTREAL.

Monsieur le Rédacteur,

L'Union Sucrière Franco-Canadienne est constituée d'une façon définitive, au capital de 10,000,000 de francs par émissions successives. Un million est dejà versé pour la construction de la première usine de Berthier, en haut, P. Q., dont on commence dès maintenant les travaux et qui produira du sucre l'automne prochain. Le conseil est composé de MM. Chopin, Masson, Schacher, Lafrenière, Tranchemontagne,

Mauger, Macherez, conseil technique, et Legru, voix consultative.

L'union sucrière, si l'essai de la première usine confirme ses espérences, ne se contentera pas d'établir et d'exploiter des usines à sucre pour son propre compte, mais elle aidera de son concours les associations qui voudraient établir et exploiter des manufactures anologues. Elle aiderait de ses capitaux des usines qui ne seraient point sous sa direction immédiate et s'intéresserait dans les opérations qui se rapprocheraient de sa spécialité, et cela de la façon la plus large.

J'entends beaucoup parler de formation de nouvelles sociétés tant dans l'Ontario que dans la Province de Québec et je crois bien faire, pour prévenir l'entrainement vers cette industrie essentiellement française de présenter quelques observations.

Aux Etats-Unis, quoique l'industrie du sucre de betteraves y soit introduite depuis plus de 15 ans, elle a fait pendant cette longue période bien peu de progrès. A peine existe-t-il aujourd'hui aux Etats Unis plus de 11 à 12 usines de faible importance et encore ces usines ne sont pas bien prospères quoiqu'elles y rencontrent les mêmes avantages qu'au Canada, protection et bonne qualité de produit, quoique peut être plus de difficulté pour la culture de la plante. J'attribue le peu de résultat pratique à ce que ces usines ont été établies avec un capital insuffisant et en se basant sur des profits certains sur le papier d'après les calculs de gens très autorisés ; mais malheureusement ces profits ont fait défaut parce que le capital trop minime n'a permis l'achat que d'un materiel défectueux, ou parce que les hommes spéciaux mis à la tête de l'entreprise manquaient de l'expérience nécessaire pour la mener à bien ; peut être aussi le succès a-t-il manqué par des causes imprévues ou qui, tout en les prévoyant on avait supposé pouvoir aisément surmonter. Cette industrie pour être menée à bien exige de grands capitaux et parfois des sacrifices pendant les premières années, jusqu'à ce que le fonctionnement de l'usine soit parfaitement régularisé.

Cette industrie est d'ailleurs très complexe et exige beaucoup de calculs et de prévoyance. Dans plus d'un pays elle a été compromise dès l'origine en voulant aller trop vite et en se cachant les difficultés. Ainsi les usines établies sont désertes en Roumanie, comme celles des Etats Unis en sont un exemple frappant. Elles avaient cependant en apparence tout ce qu'il fallait pour reussir.

En terminant je suis heureux de dire que l'union sucrière se met entièrement à la disposition des personnes qui désireraient des renseignements complets sur l'industrie du sucre de betterave. L'étendue de ses relations et son expérience la mettent à même de repondre aux demandes de quelque nature qu'elles soient, qui lui seraient adressées.

LEGRU

Représentant de l'Union Sucrière Franco-Canadienne.

Nouvelles Locales

—Les trains depuis mardi partent de l'Avenue Provencher.

—Les Hons. MM. Girard Norquay Royal, Scott et Ryan sont de retour d'Ottawa.

—A partir de lundi prochain, le *Free Press* devient journal du matin, et le *Times* probablement journal du soir.

—L'Hon. Juge Miller part ces jours ci pour Ontario où il va chercher sa femme ; il ne reviendra qu'en mai.

—C'est le premier avril que doit se faire la prise de possession du chemin de fer Pacifique Canadien par le Syndicat.

—Parmi les actes sanctionés le 23 à Ottawa se trouve la charte d'incorporation de la Compagnie qui doit bâtir le pont de trafic de l'Avenue Provencher à Broadway.

—Le gouvernement d'Ottawa a donné ordre d'enlever le pont temporaire de la pointe Douglas, et M. Alex. McMicken, *alderman* de Winnipeg, met cet acte sur la jalousie de St. Boniface contre Winnipeg !

Effort intellectuel.

—M. le Maire de Winnipeg, envoyé aux Etats-Unis pour tâcher de decouvrir le fer du pont que la ville fait bâtir, afin de le trouver. Ce fer est en route, et les chars qui l'apportent se trouvent quelque part à l'Est ou à l'Ouest de St Paul. Si les citoyens de Winnipeg ne sont pas contents de ce résultat, ils sont bien difficiles.

—Winnipeg a donné deux banquets politiques cette semaine ; le premier lundi, à M. Thos. Scott, M.P. à son retour d'Ottawa, et le second mardi, à l'Hon. M. Norquay aussi à l'occasion de son retour d'Ottawa. Ces deux banquets ont été patronnés sans distinction par les conservateurs et par les *Grits*. La chose va paraître assez inexplicable en Canada : et ce n'est pas nous qui chercherons à la débrouiller. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de croire à une grande finesse et à beaucoup de tactique de nos amis les *Grits* dans tout ce jeu. *Palman qui meruit ferat*

NAISSANCE.

A Lorette le 20 courant, Madame W. Prince un fils.

Annonces Nouvelles

Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et règlements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des règlements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de deposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

19 Novembre, 1880.

Avis.

Avis est donné qu'une application sera faite à la Legislature de Manitoba après l'ajournement de la présente session qui doit s'assembler en mai prochain pour obtenir un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Winnipeg Sud (Winnipeg Southern Railway Company) avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cité de Winnipeg et se dirigeant de là au sud jusqu'au Village de West Lynne, avec pouvoir de bâtir et construire un embranchement d'icelui, partant de la ligne principale à ou près de la Ville de Morris et se dirigeant au Sud Ouest vers la Réserve Mennonite dans la partie sud de cette Province.

ARCHIBALD & HOWELL,
Solliciteurs pour les Requerants.

Daté le 31 Mars, 1881. 5-f.

TERRES HAUTES ET CHOISIES A VENDRE.

Quart de section 10, N. O. townp 7, rang 2 Est. Moitie de la section 33 Ouest townp. 6, rang 2 Est.

AUSSI

Quart de section N. O. 188, la moitié sud de la section Ouest, quart de section 19, town. 12, rang 3 Est. Quart de section sud Est 17, 83½ N.O. 2, rang 20, town. 9, rang 2 Ouest et plusieurs lots de 240 âcres dans les townships 8, 9, 10, 11 et 12, rangs 2, 3, et 4 Ouest.

Conditions faciles quant au paiement et à l'intérêt. S'adresser à

ALEX. McARTHUR,

Bâtisse de la Banque des Marchands Winnipeg. Mars 31 1881. 3f.

BILL PRIVÉ.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

jeudi le 5e jour de Mai prochain.

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

lundi le 9e jour de Mai prochain.

THOS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25

Avis aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées et adressées au soussigné et endossées "Soumission pour Pont" seront reçues au bureau du Département des Travaux Publics jusqu'au

21 Mars prochain

pour la construction d'un Pont sur PORTAGE CREEK dans le Township 13, rang 6 Ouest. Un chèque accepté de $50 devra accompagne chaque soumission, et le dit chèque sera retenu si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat aux conditions que comporte sa soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront remis aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Pour l'execution du contrat, la partie ou les parties dont la soumission aura été acceptée, seront notifiées que leur soumission est acceptée, sur ce, feront un depôt de cinq par cent sur le montant convenu du contrat, qui sera deposé au credit du Trésorier Provincial, dans les huit jours qui suivront tel avis. Les cinquant piastres mentionnées ci-dessus feront partie du dit contrat. Quatre-vingt-dix par cent sera payé durant la construction.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau du Ministre des Travaux Publics. Le département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
Winnipeg, 17 mars 1881. 3f

AVIS

Avis est par le présent donné qu'a la prochaine session de la Legislature de la Province de Manitoba qui s'ouvrira en mai prochain, une application sera faite demandant un acte d'incorporation pour la compagnie du Chemin de Fer d'Emerson et Nord Ouest, avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne de chemin de fer, d'un point du coté Ouest de la Rivière Rouge, vis à-vis de la ville d'Emerson, dans la direction Nord Ouest à un point de la frontière de la Province de Manitoba, et avec pouvoir de construire une branche de chemin de fer de Mountain City se dirigeant vers l'ouest jusqu'à l'ouest de la frontière de la Province.

T. E. BURNHAM,
Solliciteur pour les requerants.

Emerson, 20 Février 1881. m5f.

Vulcan Iron Works,

MAPLE STREET, POINTE DOUGLASS,

A l'Est de la Grande Rue,

WINNIPEG.

J'ai l'honneur d'annoncer au Public que mes Fabriques sont Maintenant pretes, et que je suis prepare a fabriquer toutes sortes d'ouvrages en Fer, Acier, Cuivre, aussi

Fonte de toutes espèces,

Ouvrages de forge de toutes sortes,

Engin, Chaudiere et autres Machineries,

Boulons de toute grandeur,

Posage de Tubes,

Réparations de Moulins, Etc., Etc.

L'ouvrage est fait par des machineries neuves des dernières et meilleures patentes.

Les boutiques sont parfaitement équipées. les employés sont des ouvriers de première classe, et satisfaction sera donnée dans n'importe quel ouvrage entrepris.

F. H. BRYDGES.

M24-m

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Manitoba d'un Acte pour incorporer la Compagnie de Prêt de Manitoba Sud (Southern Manitoba Loan Company) avec les pouvoirs nécessaires pour autoriser la Compagnie à emprunter de l'argent de temps sur actions ou autres sûretés et prêter de l'argent sur hypothèques de biens fonds dans cette Province.

F. E. BURNHAM.

Daté ce 2 février, 1881. 24m–4f

AVIS.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba à la prochaine session qui s'ouvrira en Mai prochain, pour un Acte incorporant une Compagnie qui aura le droit de construire un Pont sur la Rivière Assiniboine, entre la Cité de Winnipeg et St. Boniface Ouest, sur les rues Osborne ou Kennedy, avec pouvoir de percevoir des peages des piétons ou véhicules qui passeront sur le dit pont, au taux n'excédant pas, à savoir :

Piéton, un seul passage	2 cts.
Le conducteur d'un cheval ou mule, un seul passage	6 "
Moutons et cochons par tête, un seul passage	2 "
Charrette, carosse, wagon, buggy sleigh, cutter ou autre véhicule trainés par un animal, un seul passage	12½ "
Carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre véhicule trainés par deux ou plusieurs animaux, un seul passage	20 "

Les taux plus haut mentionnés comprendront le contenu de chaque véhicule *boná fide*.

Le pont aura seize pieds de largeur clair et net.

Le fond du pont aura vingt-cinq pieds au dessus du niveau des grandes eaux.

La distance entre les tours aura trois cent pieds pour le passage des vaisseaux et radeaux.

Le pont sera un pont suspendu sans lever et très-haut.

A. C KILLAM,
Solliciteur pour les Requérants.

Daté ce 22ème jour de Mars, 1881. 4f

AVIS PUBLIC.

Le public est par le présent prévenu de ne pas acheter de bois de corde qui sera coupé sur le contrat 14 du chemin de fer Pacifique avant de s'assurer si le permis a éte accordé pour la coupe du dit bois.

Une grande quantité de bois a été saisi, et tout autre bois illegalement coupé sera aussi confisqué partout où il sera trouvé.

JAS. ANDERSON,
Agent des T. B. C.

17m–8f–81

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Legislature de la Province de Manitoba, pour un acte autorisant la "Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation Sud Est de Manitoba" de construire des Embranchements de chemin de fer sur differents points de la ligne principale du dit chemin et à d'autres endroits dans aucunes des municipalités se trouvant à où près de la ligne principale, comme il peut être approuvé par le Conseil Municipal ou les Conseils Municipaux des susdites municipalités où ses differents embranchements seront construits.

JOSEPH RYAN
Solliciteur pour les Requérants.

Winnipeg, 10 mars. 9-f.

AVIS PUBLIC.

Les personnes qui ont pris des contrats pour fournir le gouvernement de traverses (ties) sur la section 14 C. F. P. sont requises de s'adresser au bureau de l'Agence à Winnipeg, afin de s'assurer d'un endroit propice pour la coupe des dites traverses.

On peut avoir des informations de l'Inspecteur sur la section 14.

JAS. ANDERSON,
Agent des T. B. C.
Winnipeg.

17m–8f–81

Municipalité de Cartier.

10 MARS 1881.

Toutes personnes ayant des propriétés dans la dite Municipalité qui n'ont pas encore payées leurs

Taxes pour l'année 1880

sont par le présent notifiées de le faire le ou avant le

PREMIER MAI 1881.

GEORGE LEMAY,
Greffier de la Municipalité.

16m–6f–81

Demandes de Licences.

Transfert — Epiciers — W. McDougall et Nevins, Portage la Prairie.
Epiciers—O. Lanctot, Emerson.
" W. Gordon, Winnipeg.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 24 Mars 1881. 2f

Depuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang des journaux et dépasse ses rivaux. Le mieux écrit, le mieux informé et le plus influent des journaux canadiens, il fait honneur à l'esprit d'èntreprise de nos compatriotes. (*Brampton Conservator.*)

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en Amérique. Il nous reste des *Annuaires* dont la valeur est plus grande qu'aucun manuel agricole de trois piastres d'abonnement. Nous enverrons un *Annuaire* à tout abonné, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus !

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné du *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* de 1881 en voie de préparation.
Ainsi les abonnés nouveaux recevront
Le *Mail* hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881,

Le tout pour UNE PIASTRE !

S'adresser
THE "MAIL,"
Toronto.

jno—25

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Débentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifées par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX :—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gérant.

Winnipeg 21 Août 1880.

Chemin de fer du Pacifique CANADIEN.

TRAVERSES (TIES) DEMANDEES.

Le soussigné est autorisé de faire l'achat de Traverses (*Ties*) en épinette rouge ou épinette blanche, "saines, exemptes de " toutes entailles ou coches, taillées ou " sciées carrées aux deux bouts, de 8 pieds " de long, aplanies sur les côtés opposés à " une épaisseur uniforme de 6 pouces, la " surface aplanie n'ayant pas moins de 6 " pouces sur chaque côté aux deux petits " bouts."

Les prix suivants seront payés pour telles Traverses délivrées et empilées le long de la berme du C. F. P. C., à l'ouest de Cross Lake, le ou avant le 1er mai 1881 :

Traverses d'épinette rouge, 23c chaque.
do do blanche, 18c "

Les traverses en épinette blanche seront acceptées en une quantité n'excédant pas un quart du nombre total délivré par chaque partie contractante.

Pour ces traverses, des paiements en ARGENT COMPTANT seront faits après inspection et acceptation.

WM. Y. ROCHESTER,
Inspecteur des Bois et Traverses.

Winnipeg, 1er fév. 1881.

ABONNEZ-TOUS
AU
JOURNAL "LE METIS"
LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.
l'Abonnement est de $2 50 par Année,
PAYABLE D'AVANCE
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL. Gerant.

CHAUX, PIERRE, SABLE.

Stony Mountain Lime & Stone Co.

A commencé ses opérations et est prête à livré de la pierre à bâtir à Winnipeg, Portage la Prairie et Emerson ou à n'importe quel point sur la ligne du chemin de fer Pacifique canadien à très bas prix.

Des échantillons de pierre peuvent être vus au bureau de la Compagnie, Winnipeg.

Est aussi en état de fournir de la chaux en grande ou petite quantité après le 15 mars, ayant fous construction deux larges fours patentés, qui donneront 2 000 minots chaque par semaine. Un hangar pour la chaux sera construit à la carrière et à Winnipeg, où les ordres à partir d'un minot de chaux et sable seront remplis sous le plus court délai.

Pour plus amples informations, prix, etc. adressez à

JAS. G. MACDONALD,
Winnipeg.
WM. W. MACALISTER,
Stony Mountain.

m-3-13-3m

GASPARD LONGPRE,

ST. BONIFACE.

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES ET

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Le magasin de M. Longpré se trouve situé à l'ancienne place de M. Roy où le public est spécialement invité à aller lui faire une visite afin de se convaincre par lui même du bas prix auquels il vend ses ferronneries, ferblanteries, instruments d'agriculture etc., etc.

On se charge aussi à ce magasin de toutes sortes de réparations. Ouvrage sur commande des mieux finies.

SPECIALITÉ.

Instruments d'agriculture.

G. LONGPRÉ.

3m-10m-81

F. PARENT,

Peintre, Decorateur, Etc.,

Magasin et Boutique à

SAINT BONIFACE, PRES L'HOT L N TIONAL.

M. Parent, tout en remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour l'invite à venir lui faire visite. Comme par le passe les commandes reçues de la campagne seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très réduits.

Spécialité pour les Voitures

F. PARENT.

m10-6m-81

ZOTIQUE LAVOIE,

Forgeron et Mécanicien,

SAINT BONIFACE.

Exécute à sa boutique toutes espèces d'ouvrages tels que :

FERRER LES CHEVAUX.
FERRER LES VOITURES,
ETC., ETC., ETC.

Le tout se fait avec des matériaux de première classe, et la main d'œuvre est sans réplique.

Toutes commandes envoyée recevront la plus promte attention.

Sa boutique est sur l'avenue Taché vis-à-vis l'étal de boucher de MM. Bonick & McCormick.

Z. LAVOIE.

m10-6m-81

F. LETOURNEAU

FERBLANTIER, &c., &c.

(*Près de la Traverse St. Boniface.*)

M. LÉTOURNEAU remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et en même temps les informent qu'il continuera à exécuter sous le plus court délai toutes les commandes laissées à son magasin.

Pour vous convaincre du bon marché venez lui faire visite, et certain qu'il est de donner entière satisfaction.

Poêle, Tuyaux, Théière, Fanaux, Lampes, Gréments de cuisine, Instruments aratoires, &c., &c., &c., toujours en magasin.

F. LÉTOURNEAU.

3m-6m-81.

M. HUGHES

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE MEUBLES,

228 GRANDE RUE, WINNIPEG.

MEUBLES.

Constamment en mains des meubles pour maison privée et bureaux. Le tout dans les meilleurs goûts et à très bon marché.

ENTREPRENEUR

de cercueils et d'écrins en noyer noir et en bois de rose, etc. etc., etc.

AUSSI

Tout ordre ou commande laissés à son établissement recevront la plus grande attention.

Moulures pour Cadres.

Des moulures de toute espèce pour encadrer des gravures ou images de toute grandeur.

Venez me voir avant d'acheter ailleurs.

M. HUGHES.
No. 228 Grande Rue,

Winnipeg, 3 Mars 1881.

m-3-1a

COMPAGNIE

DE LA

BAIE D'HUDSON.

TERRAIN A CULTURE

A VENDRE DANS

le Nord-Ouest.

La Compagnie de la Baie d'Hudson possède 7 000,000 d'acres de terre dans la grande et fertile zône et offre maintenant en vente

500,000 ACRES

arpentées par le Gouvernement de la Puissance.

LOTS DE VILLE A VENDRE,

Dans Winnipeg, West Lynne, Portage la Prairie et Goschen (Territoire du Nord Ouest.)

Les lots ci-dessus seront vendus à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles.

Toutes les informations ayant rapport à ces terrains seront données au Bureau de la Compagnie à Winnipeg et à Montréal.

C. J. BRYDGES,
Commissaire des Terres.

m9-1a-81

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

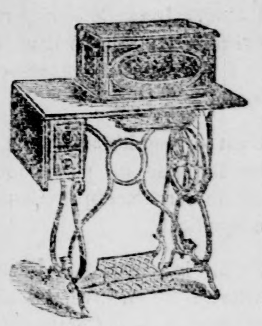

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côte de l'ouvrage; ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en reduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveaute).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les temoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ;—conditions liberales, circulaires, etc.,—s'adresser :

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

A.A. C. LaRiviere – Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordees contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie : on donne aussi des garanties sur la fidélite des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes, n'importe l'âge ; et comme REMEDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533. Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct, 1879